



Le 13 février 2019

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil municipal se réunira
en séance publique ordinaire
le mercredi 20 février 2019 à 20 h 00 en mairie**

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 23 janvier 2019.
3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. Débat d'orientation budgétaire 2019
5. Approbation délégation du droit de préemption à Saint Etienne Métropole pour acquérir la parcelle n° AK 80 située 1 rue de la Croisette appartenant à la SARL le Clos de la Croisette.
6. La restitution aux communes membres de Saint-Etienne Métropole de la compétence « Lycées et collèges ».
7. Procédure de révision libre de l'attribution de compensation – transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie (DECI) – Imputation d'une partie du montant de l'attribution de compensation (AC) en investissement.
8. Cession à intervenir entre la Commune et la Société France Crème pour régulariser un acte ancien.
9. Délégation au CDG 42 afin de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, qui couvre les obligations statutaires des agents.
10. Présentation du rapport annuel 2018 de M. le Maire sur la marche et le résultat de l'Administration.
11. Modification du tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure.
12. Questions diverses

Le Maire,
Pascal MAJONCHI

